

**DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 17.019

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 6 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 janvier 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 janvier 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Alain LARRAIN
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Pierre PAPEIX
M. René-Luc CHABASSE représenté
par Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : **AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTON ET REPRISE DE L'INTERFACE ENTRE LA GARE INTERMODALE ROYAN ATLANTIQUE ET LE PROJET DE MULTIPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE - CONVENTION DE FINANCEMENT**

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : **2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a conduit en 2015, la réalisation des travaux de modernisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Royan. Ce projet a été défini en partenariat avec la Ville de ROYAN, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, l'État et la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF).

Un permis de construire a été déposé sur une parcelle attenante à la gare intermodale Royan Atlantique pour la construction d'un multiplexe cinématographique.

L'implantation de ce futur multiplexe ainsi que sa proximité immédiate avec le pôle d'échanges rendent nécessaires plusieurs aménagements destinés à :

- faciliter l'insertion du nouvel équipement dans son environnement,
- sécuriser les flux piétons générés par le multiplexe cinématographique grâce à l'aménagement d'un nouveau cheminement piéton.

Il y a lieu de conclure une convention de financement, pour définir les modalités de réalisation et de financement desdits travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) réalisera les travaux suivants :

- création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la piscine municipale entre le Boulevard CLÉMENCEAU et l'emprise du futur multiplexe cinématographique,
- aménagement de l'interface qualitative entre le quai B de la gare routière Royan Atlantique et l'emprise du futur multiplexe cinématographique.

La Ville de ROYAN accepte de prendre à sa charge le coût des travaux, qui s'élève à 82.420,50 € HT, et qui se décompose ainsi :

- réalisation de l'accès piéton : 34.990,00 € HT,
- réalisation de l'interface : 47.430,50 € HT,
- frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage pris en charge par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

Les appareils d'éclairage public et leur câblage ne sont pas compris dans le chiffrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton et reprise de l'interface entre la gare intermodale Royan Atlantique et le projet de multiplexe cinématographique, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA),
- Vu la convention de financement à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Ville de ROYAN,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

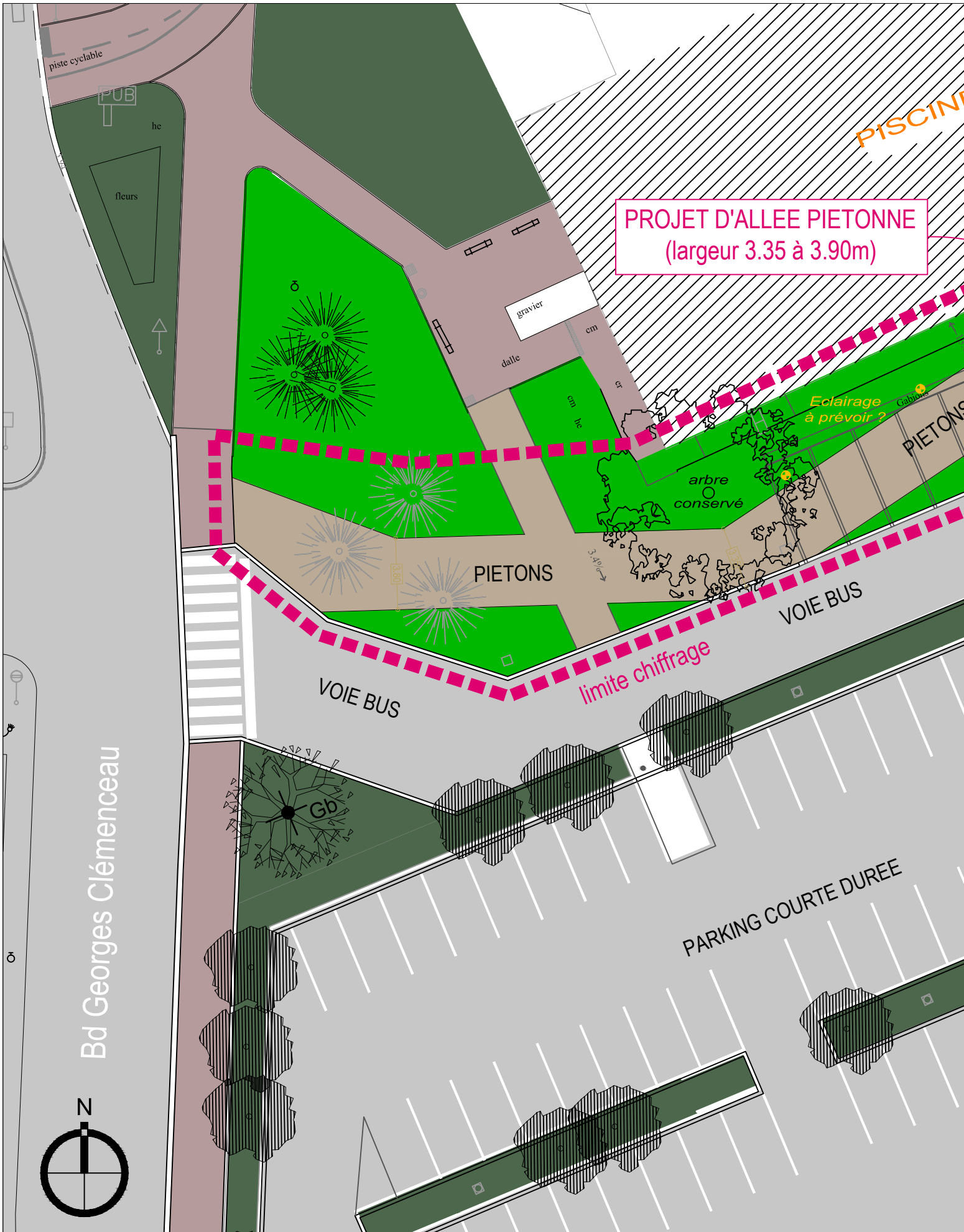
- d'approuver le projet d'aménagement suivant, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) :
 - . création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la piscine municipale entre le Boulevard CLÉMENCEAU et l'emprise du futur multiplexe cinématographique (34.990,00 € HT),
 - . aménagement de l'interface qualitative entre le quai B de la gare routière Royan Atlantique et l'emprise du futur multiplexe cinématographique (47.430,50 €)
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) et la Ville de ROYAN, pour un montant total de 82.420,50 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette opération,
- d'inscrire la dépense correspondante au titre de son budget primitif 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO



Aménagements de quais bus - Travaux divers de voirie

Marché de travaux à bons de commande n°2015T087

DETAIL ESTIMATIF

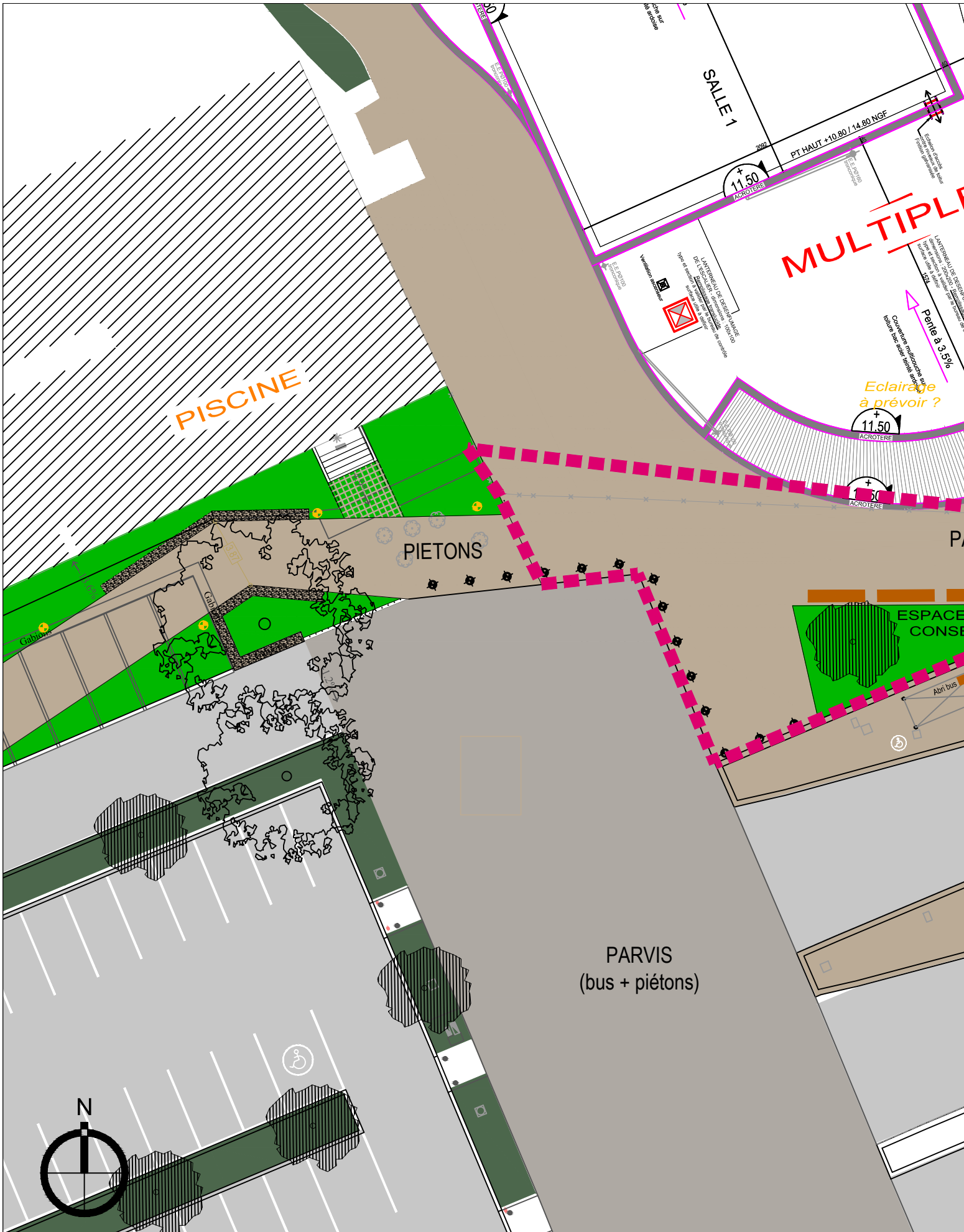
Chantier : PROJET D'ALLEE PIETONNE POUR L'ACCES AU FUTUR CINEMA MULTIPLEX
Commune de Royan

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
1. PREPARATION DES TRAVAUX - INSTALLATION					
1.1	Préparation, installation, protection, nettoyage et signalisation du chantier	l'unité	1	30,00	30,00
1.2	Permission de voirie pour les arrêts bus et information des riverains	l'unité		350,00	0,00
1.3	Fourniture, mise en place et entretien de panneaux d'information travaux	l'unité	1	250,00	250,00
2. DEPOSES					
2.1	Dépose de mobilier urbain				
2.1.1	Dépose de panneaux de signalisation de police ou de potelets	l'unité	4	20,00	80,00
2.1.2	Dépose de panneaux de signalisation directionnelle	l'unité		20,00	0,00
2.1.3	Dépose de barrières	l'unité		20,00	0,00
2.1.4	Dépose de poteaux d'arrêts bus	l'unité		50,00	0,00
2.1.5	Dépose de poteaux d'arrêts bus et mise en place provisoire sur socle déplaçable	l'unité		50,00	0,00
2.2	Dépose de caniveaux et bordures en béton	ml		2,00	0,00
2.3	Dépose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²	110	10,00	1 100,00
2.4	Dépose de tampon et grille de voirie en fonte	l'unité		25,00	0,00
2.5	Dépose de regard béton ≤ 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.6	Dépose de regard béton visible > 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.7	Dépose de becs et sabots de gargouille en fonte	l'unité		7,50	0,00
3. TERRASSEMENTS					
3.1	Terrassement de chaussée jusqu'à -30cm	m²		4,80	0,00
3.2	Terrassement de trottoirs jusqu'à -30cm	m²	385	7,00	2 695,00
3.3	Plus-value au 3.1 pour démolition de chaussée lourde	m²		8,50	0,00
3.4	Plus-value au 3.1 ou 3.2 pour démolition de dalle en béton	m²		18,00	0,00
3.5	Reprofilage de chaussée et de trottoirs sans apports de matériaux	m²		1,00	0,00
3.6	Sciage de chaussées et trottoirs	ml		2,00	0,00
4. BORDURES ET CANIVEAUX					
4.1	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton				
4.1.1	Bordures béton profil P1	ml		26,00	0,00
4.1.2	Bordures béton profil T2	ml		26,00	0,00
4.1.3	Bordures béton profil A2	ml		20,00	0,00
4.1.4	Bordures béton profil CS1	ml		8,00	0,00
4.1.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.1.6	Bordures béton profil CC2	ml		25,00	0,00
4.1.7	Bordures béton profil I1	ml		15,00	0,00
4.1.8	Bordures béton profil I2	ml		15,00	0,00
4.2	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées				
4.2.1	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.2.2	Bordures béton profil "raccordement gauche ou droit de quai bus"	ml		113,00	0,00
4.2.3	Bordures béton profil angle 11° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.2.4	Bordures béton profil angle 22° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.3	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées aspect pierre naturelle				
4.3.1	Bordures béton profil P1	ml		30,00	0,00
4.3.2	Bordures béton profil T2	ml	20	35,00	700,00
4.3.3	Bordures béton profil A2	ml		35,00	0,00
4.3.4	Bordures béton profil CS1	ml		5,00	0,00
4.3.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.3.6	Bordures béton profil I1	ml		20,00	0,00
4.3.7	Bordures béton profil I2	ml		20,00	0,00
4.3.8	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.3.9	Bordures béton profil raccordement gauche ou droit de "quai bus"	ml		115,00	0,00
4.3.10	Bordures béton profil angle 11° "quai bus" sur mesure	l'unité		115,00	0,00
4.3.11	Bordures béton profil angle 22° "quai bus" sur mesure	l'unité		135,00	0,00
4.3.12	Pavés drainants PMR	m²		45	0,00
4.3.13	Dalles gazon circulables	m²		40	0,00
4.4	Repose de bordures et caniveaux				
4.4.1	Bordures	ml		8,00	0,00
4.4.2	Caniveaux	ml		8,00	0,00
4.5	Repose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²	28	50,00	1 400,00
4.6	Réparation de bordures ou caniveau au mortier spécial sans dépose	ml	5	20,00	100,00
5. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS CHAUSSEE					
5.1	Géotextile de séparation/renforcement classe 7	m²		2,00	0,00
5.2	Matériaux d'assise non traités sous chaussée :				
5.2.1	Matériaux 0/100 pour couche de forme	tonne		7,00	0,00
5.2.2	GNT A 0/31,5 de type 2 (dioritique)	tonne		17,50	0,00
5.2.3	GNT A 0/31,5 de type 5	tonne		14,00	0,00
5.2.4	Matériaux drainants	tonne		14,00	0,00
5.3	Matériaux bitumineux sous chaussée :				
5.3.1	BBSG noir 0/6 pour reprofilage	tonne		50,00	0,00
5.3.2	BBSG noir 0/10 épaisseur 5 à 8cm	tonne		75,00	0,00
5.3.3	GB3 0/14 épaisseur 8 à 14cm	tonne		70,00	0,00
5.3.4	Enduit monocouche noir 6/10	m²		1,20	0,00
5.3.5	Enduit bicouche noir 6/10 - 2/4	m²		4,50	0,00
5.3.6	Couche d'accrochage	m²		3,50	0,00
5.3.7	Enrobé à froid	m²		8,00	0,00
5.4	Béton désactivé sous chaussée				
5.4.1	Epaisseur 25cm	m²		35	0,00

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
5.4.2	Plus-value pour ferrailage	m ²		2	0,00
6. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS TROTTOIR					
6.1	Géotextile de séparation/renforcement classe 5	m ²		0,45	0,00
6.2	Matériaux d'assise non traités sous trottoir :				
6.2.1	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 15cm	m ²		8,95	0,00
6.2.2	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 25cm	m ²	270	9,00	2 430,00
6.3	Matériaux bitumineux sous trottoir :				
6.3.1	BBSG noir 0/6 épaisseur 4,5cm	m ²		14,00	0,00
6.3.2	BBSG rouge 0/6 épaisseur 4,5cm	m ²		18,00	0,00
6.3.3	Asphalte noir	m ²		42,00	0,00
6.3.4	Asphalte rouge	m ²		45,00	0,00
6.4	Béton désactivé sous trottoir				
6.4.1	Epaisseur 15cm	m ²	270	31,00	8 370,00
6.5	Béton balayé sous trottoir				
6.5.1	Epaisseur 15cm	m ²		22,00	0,00
6.6	Granulat décoratif	m ²		5,50	0,00
7. SIGNALISATION HORIZONTALE					
7.1	Effacement marquage sur chaussée				
7.1.1	avec de la peinture noire	m ²		9,90	0,00
7.1.2	par rabotage	m ²		17,16	0,00
7.2	Marquage peinture jaune				
7.2.1	Ligne continue	ml		1,50	0,00
7.2.2	Zigzag bus	ml		1,70	0,00
7.3	Bandes podotactiles				
7.3.1	En béton de pierres reconstituées classe U14	ml		90,00	0,00
7.3.2	En béton de pierres reconstituées classe S4	ml		65,00	0,00
7.3.3	En fonte ductile	ml		150,00	0,00
7.3.4	En résine avec granulat minéral	ml		74,80	0,00
7.4	Marquage pictogramme UFR porte centrale				
7.4.1	En résine RAL 9016	l'unité		35,20	0,00
7.4.2	En résine RAL 7016	l'unité		38,50	0,00
7.4.3	En fonte GS	l'unité		65,00	0,00
7.5	Marquage pictogramme vélo ou piéton				
7.5.1	En résine RAL 9016	l'unité		56,10	0,00
7.5.2	En résine RAL 7016	l'unité		56,10	0,00
7.6	Marquage peinture blanche				
7.6.1	Ligne continue	ml		1,60	0,00
7.6.2	Passage piéton ou cédez-le-passage ou zébras	m ²		10,60	0,00
8. SIGNALISATION VERTICAL ET MOBILIER URBAIN					
8.1	Fourniture de potelets				
8.1.1	En acier galvanisé RAL 9006 mat	l'unité	12	110,00	1 320,00
8.1.2	En bois traité classe 4 section ronde	l'unité		30,00	0,00
8.1.3	En bois traité classe 4 section carrée	l'unité		30,00	0,00
8.2	Fourniture de barrières	l'unité		175,00	0,00
8.3	Fourniture de panneaux de signalisation de police				
8.3.1	Gamme miniature	l'unité		50,00	0,00
8.3.2	Gamme Petite	l'unité		100,00	0,00
8.3.3	Gamme Normale	l'unité		150,00	0,00
8.4	Pose (sans fourniture)				
8.4.1	Potelets	l'unité	12	40,00	480,00
8.4.2	Barrières	l'unité		60,00	0,00
8.4.3	Panneaux de signalisation de police	l'unité	4	50,00	200,00
8.4.4	Poteau d'arrêts de bus	l'unité		140,00	0,00
8.4.5	Poteau d'arrêts de bus avec coffrage de réservation	l'unité		140,00	0,00
8.5	Pose (sans fourniture) de panneaux de signalisation directionnelle				
8.5.1	Massif dimensions : 0,60x0,60x0,60	l'unité		150,00	0,00
8.5.2	Massif dimensions : 0,80x0,80x0,80	l'unité		80,00	0,00
8.5.3	Massif dimensions : 1,00x1,00x1,00	l'unité		80,00	0,00
9. RESEAUX					
9.1	Tranchées réseaux souple et branchement (profondeur ≤1,20m)	ml	80	70,00	5 600,00
9.2	Tranchées avec blindage (profondeur >1,20m)	m3		5,00	0,00
9.3	Canalisations gravitaires eaux pluviales en béton 135A				
9.3.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.3.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.3.3	DN 500 mm	ml		20,00	0,00
9.4	Canalisations gravitaires en fonte ductile K9				
9.4.1	DN 80 mm	ml		7,00	0,00
9.4.2	DN 100 mm	ml		10,00	0,00
9.4.3	DN 150 mm	ml		15,00	0,00
9.4.4	DN 200 mm	ml		20,00	0,00
9.4.5	DN 250 mm	ml		21,00	0,00
9.4.6	DN 300 mm	ml		22,00	0,00
9.4.7	DN 400 mm	ml		23,00	0,00
9.5	Canalisations gravitaires eaux pluviales en PEHD annelé SN8				
9.5.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.5.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.5.3	DN 500 mm	ml		16,00	0,00
9.6	Canalisations gravitaires en PVC SN8				
9.6.1	DN 100 mm	ml		3,00	0,00
9.6.2	DN 125 mm	ml		3,50	0,00
9.6.3	DN 160 mm	ml		4,00	0,00
9.6.4	DN 200 mm	ml		6,00	0,00
9.6.5	DN 250 mm	ml		7,00	0,00
9.7	Fourreaux TPC en PE				

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
9.7.1	DN 63 mm	ml		1,00	0,00
9.7.2	DN 90 mm	ml	100	1,20	120,00
9.7.3	DN 110 mm	ml		1,30	0,00
9.7.4	DN 160 mm	ml		2,00	0,00
9.8	Drains routier en PE				
9.8.1	DN 90 mm	ml		1,50	0,00
9.8.2	DN 110 mm	ml	40	2,00	80,00
9.8.3	DN 160 mm	ml		3,00	0,00
9.9	Tête d'aqueduc				
9.9.1	Pour conduite DN 300 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.2	Pour conduite DN 400 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.3	Pour conduite DN 500 mm	l'unité		180,00	0,00
9.10	Regard étanche en béton avec tampon fonte				
9.10.1	Tampon 400 x 400 mm classe C250	l'unité		225,00	0,00
9.10.2	Tampon 500 x 500 mm classe C250	l'unité	2	245,00	490,00
9.10.3	Tampon 600 mm classe C250	l'unité		350,00	0,00
9.10.4	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		450,00	0,00
9.10.5	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		550,00	0,00
9.11	Regard avec grille				
9.11.1	Grille 300x300 PMR ou non PMR	l'unité		60,00	0,00
9.11.2	Grille 400x400 PMR ou non PMR	l'unité		245,00	0,00
9.11.3	Grille 750x300 non PMR classe C250	l'unité		175,00	0,00
9.11.4	Grille 750x300 avec avaloir profil T2 non PMR classe C200	l'unité		375,00	0,00
9.11.5	Caniveau à grille B125 largeur 100 mm	l'unité		40,00	0,00
9.11.6	Caniveau à grille C250 largeur 100 mm	l'unité	2	100,00	200,00
9.11.7	Caniveau à grille C250 largeur 150 mm	l'unité		80,00	0,00
9.11.8	Caniveau à grille D400 largeur 150 mm	l'unité		120,00	0,00
9.11.9	Caniveau à grille D400 largeur 200 mm	l'unité		150,00	0,00
9.11.10	Tampon à grille 600 mm classe C250	l'unité		60	0,00
9.11.11	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		60	0,00
9.11.12	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		60	0,00
9.12	Raccordement conduite pluviale existante	l'unité		45,00	0,00
9.13	Raccordement sur ouvrage existant	l'unité		45,00	0,00
9.14	Plus-value pour bétonnage de conduite sous faible couverture	m ³		150,00	0,00
9.15	Remise à la cote				
9.15.1	Tampons ou grille fonte DN600 à DN 1000 (compris trappes télécom L2T, 1/2L4T ou L1C)	l'unité	1	75,00	75,00
9.15.2	Tampons ou grille fonte DN300 à DN 500 (compris trappes télécom LOT ou L1T)	l'unité	6	75,00	450,00
9.15.3	Trappe Télécom L3T	l'unité		145,00	0,00
9.15.4	Trappe Télécom L4T	l'unité		175,00	0,00
9.15.5	Trappe Télécom L2C	l'unité		50,00	0,00
9.15.6	Trappe Télécom L3C	l'unité		50,00	0,00
9.15.7	Bouches à clé	l'unité	2	45,00	90,00
9.15.8	Vanne de gaz	l'unité		40,00	0,00
9.16	Puisard en béton				
9.16.1	Réhausse DN 1000 mm	ml		175,00	0,00
9.16.2	Réhausse DN 1500 mm	ml		200,00	0,00
9.17	Puisard en PEHD type structure alvéolaire ultra légère (SAUL)				
9.17.1	Elément de regard de visite (profondeur 1m)	l'unité		700,00	0,00
9.17.2	Elément modulaire	m ³		170,00	0,00
9.18	Gaines LST PVC				
9.18.1	42/45 mm	ml	333	10,00	3 330,00
10. ECLAIRAGE PUBLIC					
10.1	Percement massif candélabre pour passage de gaine	l'unité		55,00	0,00
10.2	Dépose et repose de candélabre pour passage de gaine	l'unité	1	200,00	200,00
10.3	Déplacement candélabre				
10.3.1	6m	l'unité		155,00	0,00
10.3.2	8m	l'unité		185,00	0,00
10.3.3	10m	l'unité		210,00	0,00
11. ESPACES VERTS					
11.1	Protection d'arbre existant	l'unité	3	40,00	120,00
11.2	Abattage et dessouchage				
11.2.1	Arbres petite taille	l'unité		40,00	0,00
11.2.2	Arbres taille moyenne	l'unité	8	60,00	480,00
11.3	Abattage et dessouchage haie arbustive	ml	60	10,00	600,00
11.4	Feutre anti-racines	m ²		5,00	0,00
11.5	Terre végétale	m ³	70	25,00	1 750,00
11.6	Mélange terre pierre	m ³		25,00	0,00
11.7	Remise en état de pelouses	m ²	230	7,00	1 610,00
11.8	Entourage d'arbres avec paillis type copeaux résine	m ²		56,00	0,00
12. GENIE CIVIL					
12.1	Coffrages soignés	m ²	20	1,00	20,00
12.2	Armatures pour béton armé	kg	100	0,50	50,00
12.3	Béton pour ouvrage	m ³	4	80,00	320,00
12.4	Enduit de finition	m ²	20	12,50	250,00
12.5	Enrochements calcaire 300/500	m ³		15,00	0,00

Montant € HT **34 990,00**
TVA 20 % **6 998,00**
Montant € TTC **41 988,00**



Aménagements de quais bus - Travaux divers de voirie

Marché de travaux à bons de commande n°2015T087

DETAIL ESTIMATIF

Chantier : INTERFACE DU FUTUR CINEMA MULTIPLEX AVEC LES QUAI BUS

Commune de Royan

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
1. PREPARATION DES TRAVAUX - INSTALLATION					
1.1	Préparation, installation, protection, nettoyage et signalisation du chantier	l'unité		30,00	0,00
1.2	Permission de voirie pour les arrêts bus et information des riverains	l'unité		350,00	0,00
1.3	Fourniture, mise en place et entretien de panneaux d'information travaux	l'unité		250,00	0,00
2. DEPOSES					
2.1	Dépose de mobilier urbain				
2.1.1	Dépose de panneaux de signalisation de police ou de potelets	l'unité		20,00	0,00
2.1.2	Dépose de panneaux de signalisation directionnelle	l'unité		20,00	0,00
2.1.3	Dépose de barrières	l'unité		20,00	0,00
2.1.4	Dépose de poteaux d'arrêts bus	l'unité		50,00	0,00
2.1.5	Dépose de poteaux d'arrêts bus et mise en place provisoire sur socle déplaçable	l'unité		50,00	0,00
2.2	Dépose de caniveaux et bordures en béton	ml		2,00	0,00
2.3	Dépose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²		10,00	0,00
2.4	Dépose de tampon et grille de voirie en fonte	l'unité		25,00	0,00
2.5	Dépose de regard béton ≤ 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.6	Dépose de regard béton vistant > 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.7	Dépose de becs et sabots de gargouille en fonte	l'unité		7,50	0,00
3. TERRASSEMENTS					
3.1	Terrassement de chaussée jusqu'à -30cm	m²		4,80	0,00
3.2	Terrassement de trottoirs jusqu'à -30cm	m²	450	7,00	3 150,00
3.3	Plus-value au 3.1 pour démolition de chaussée lourde	m²		8,50	0,00
3.4	Plus-value au 3.1 ou 3.2 pour démolition de dalle en béton	m²	180	18,00	3 240,00
3.5	Reprofilage de chaussée et de trottoirs sans apports de matériaux	m²		1,00	0,00
3.6	Sciage de chaussées et trottoirs	ml	15	2,00	30,00
4. BORDURES ET CANIVEAUX					
4.1	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton				
4.1.1	Bordures béton profil P1	ml		26,00	0,00
4.1.2	Bordures béton profil T2	ml		26,00	0,00
4.1.3	Bordures béton profil A2	ml		20,00	0,00
4.1.4	Bordures béton profil CS1	ml		8,00	0,00
4.1.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.1.6	Bordures béton profil CC2	ml		25,00	0,00
4.1.7	Bordures béton profil I1	ml		15,00	0,00
4.1.8	Bordures béton profil I2	ml		15,00	0,00
4.2	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées				
4.2.1	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.2.2	Bordures béton profil "raccordement gauche ou droit de quai bus"	ml		113,00	0,00
4.2.3	Bordures béton profil angle 11° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.2.4	Bordures béton profil angle 22° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.3	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées aspect pierre naturelle				
4.3.1	Bordures béton profil P1	ml		30,00	0,00
4.3.2	Bordures béton profil T2	ml		35,00	0,00
4.3.3	Bordures béton profil A2	ml		35,00	0,00
4.3.4	Bordures béton profil CS1	ml		5,00	0,00
4.3.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.3.6	Bordures béton profil I1	ml		20,00	0,00
4.3.7	Bordures béton profil I2	ml		20,00	0,00
4.3.8	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.3.9	Bordures béton profil raccordement gauche ou droit de "quai bus"	ml		115,00	0,00
4.3.10	Bordures béton profil angle 11° "quai bus" sur mesure	l'unité		115,00	0,00
4.3.11	Bordures béton profil angle 22° "quai bus" sur mesure	l'unité		135,00	0,00
4.3.12	Pavés drainants PMR	m²		45	0,00
4.3.13	Dalles gazon circulables	m²		40	0,00
4.4	Repose de bordures et caniveaux				
4.4.1	Bordures	ml		8,00	0,00
4.4.2	Caniveaux	ml		8,00	0,00
4.5	Repose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²		50,00	0,00
4.6	Réparation de bordures ou caniveau au mortier spécial sans dépose	ml		20,00	0,00
5. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS CHAUSSEE					
5.1	Géotextile de séparation/renforcement classe 7	m²		2,00	0,00
5.2	Matériaux d'assise non traités sous chaussée :				
5.2.1	Matériaux 0/100 pour couche de forme	tonne		7,00	0,00
5.2.2	GNT A 0/31,5 de type 2 (dioritique)	tonne		17,50	0,00
5.2.3	GNT A 0/31,5 de type 5	tonne		14,00	0,00
5.2.4	Matériaux drainants	tonne		14,00	0,00
5.3	Matériaux bitumineux sous chaussée :				
5.3.1	BBSG noir 0/6 pour reprofilage	tonne		50,00	0,00
5.3.2	BBSG noir 0/10 épaisseur 5 à 8cm	tonne		75,00	0,00
5.3.3	GB3 0/14 épaisseur 8 à 14cm	tonne		70,00	0,00
5.3.4	Enduit monocouche noir 6/10	m²		1,20	0,00
5.3.5	Enduit bicouche noir 6/10 - 2/4	m²		4,50	0,00
5.3.6	Couche d'accrochage	m²		3,50	0,00
5.3.7	Enrobé à froid	m²		8,00	0,00
5.4	Béton désactivé sous chaussée				
5.4.1	Epaisseur 25cm	m²		35	0,00
5.4.2	Plus-value pour ferrillage	m²	450	2	900,00

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
6. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS TROTTOIR					
6.1	Géotextile de séparation/reinforcement classe 5	m ²	450	0,45	202,50
6.2	Matériaux d'assise non traités sous trottoir :				
6.2.1	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 15cm	m ²		8,95	0,00
6.2.2	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 25cm	m ²	450	9,00	4 050,00
6.3	Matériaux bitumineux sous trottoir :				
6.3.1	BBSG noir 0/6 épaisseur 4,5cm	m ²		14,00	0,00
6.3.2	BBSG rouge 0/6 épaisseur 4,5cm	m ²		18,00	0,00
6.3.3	Asphalte noir	m ²		42,00	0,00
6.3.4	Asphalte rouge	m ²		45,00	0,00
6.4	Béton désactivé sous trottoir				
6.4.1	Epaisseur 15cm	m ²	450	31,00	13 950,00
6.5	Béton balayé sous trottoir				
6.5.1	Epaisseur 15cm	m ²		22,00	0,00
6.6	Granulat décoratif	m ²		5,50	0,00
7. SIGNALISATION HORIZONTALE					
7.1	Effacement marquage sur chaussée				
7.1.1	avec de la peinture noire	m ²		9,90	0,00
7.1.2	par rabotage	m ²		17,16	0,00
7.2	Marquage peinture jaune				
7.2.1	Ligne continue	ml		1,50	0,00
7.2.2	Zigzag bus	ml		1,70	0,00
7.3	Bandes podotactiles				
7.3.1	En béton de pierres reconstituées classe U14	ml		90,00	0,00
7.3.2	En béton de pierres reconstituées classe S4	ml		65,00	0,00
7.3.3	En fonte ductile	ml		150,00	0,00
7.3.4	En résine avec granulat minéral	ml		74,80	0,00
7.4	Marquage pictogramme UFR porte centrale				
7.4.1	En résine RAL 9016	l'unité		35,20	0,00
7.4.2	En résine RAL 7016	l'unité		38,50	0,00
7.4.3	En fonte GS	l'unité		65,00	0,00
7.5	Marquage pictogramme vélo ou piéton				
7.5.1	En résine RAL 9016	l'unité		56,10	0,00
7.5.2	En résine RAL 7016	l'unité		56,10	0,00
7.6	Marquage peinture blanche				
7.6.1	Ligne continue	ml		1,60	0,00
7.6.2	Passage piéton ou cédez-le-passage ou zébras	m ²		10,60	0,00
8. SIGNALISATION VERTICAL ET MOBILIER URBAIN					
8.1	Fourniture de potelets				
8.1.1	En acier galvanisé RAL 9006 mat	l'unité	2	110,00	220,00
8.1.2	En bois traité classe 4 section ronde	l'unité		30,00	0,00
8.1.3	En bois traité classe 4 section carrée	l'unité		30,00	0,00
8.2	Fourniture de barrières				
8.2		l'unité		175,00	0,00
8.3	Fourniture de panneaux de signalisation de police				
8.3.1	Gamme miniature	l'unité		50,00	0,00
8.3.2	Gamme Petite	l'unité		100,00	0,00
8.3.3	Gamme Normale	l'unité		150,00	0,00
8.4	Pose (sans fourniture)				
8.4.1	Potelets	l'unité	2	40,00	80,00
8.4.2	Barrières	l'unité		60,00	0,00
8.4.3	Panneaux de signalisation de police	l'unité		50,00	0,00
8.4.4	Poteau d'arrêts de bus	l'unité		140,00	0,00
8.4.5	Poteau d'arrêts de bus avec coffrage de réservation	l'unité		140,00	0,00
8.5	Pose (sans fourniture) de panneaux de signalisation directionnelle				
8.5.1	Massif dimensions : 0,60x0,60x0,60	l'unité		150,00	0,00
8.5.2	Massif dimensions : 0,80x0,80x0,80	l'unité		80,00	0,00
8.5.3	Massif dimensions : 1,00x1,00x1,00	l'unité		80,00	0,00
PN 8.6	Fourniture et pose bancs cadettes en béton de pierre reconstituée (3,00x0,60x0,45)	l'unité	8	1 857,25	14 858,00
9. RESEAUX					
9.1	Tranchées réseaux souple et branchement (profondeur ≤1,20m)	ml		70,00	0,00
9.2	Tranchées avec blindage (profondeur >1,20m)	m3		5,00	0,00
9.3	Canalisations gravitaires eaux pluviales en béton 135A				
9.3.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.3.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.3.3	DN 500 mm	ml		20,00	0,00
9.4	Canalisations gravitaires en fonte ductile K9				
9.4.1	DN 80 mm	ml		7,00	0,00
9.4.2	DN 100 mm	ml		10,00	0,00
9.4.3	DN 150 mm	ml		15,00	0,00
9.4.4	DN 200 mm	ml		20,00	0,00
9.4.5	DN 250 mm	ml		21,00	0,00
9.4.6	DN 300 mm	ml		22,00	0,00
9.4.7	DN 400 mm	ml		23,00	0,00
9.5	Canalisations gravitaires eaux pluviales en PEHD annelé SN8				
9.5.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.5.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.5.3	DN 500 mm	ml		16,00	0,00
9.6	Canalisations gravitaires en PVC SN8				
9.6.1	DN 100 mm	ml		3,00	0,00
9.6.2	DN 125 mm	ml		3,50	0,00
9.6.3	DN 160 mm	ml		4,00	0,00
9.6.4	DN 200 mm	ml		6,00	0,00
9.6.5	DN 250 mm	ml		7,00	0,00
9.7	Fourreaux TPC en PE				
9.7.1	DN 63 mm	ml		1,00	0,00

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
9.7.2	DN 90 mm	ml		1,20	0,00
9.7.3	DN 110 mm	ml		1,30	0,00
9.7.4	DN 160 mm	ml		2,00	0,00
9.8	Drains routier en PE				
9.8.1	DN 90 mm	ml		1,50	0,00
9.8.2	DN 110 mm	ml		2,00	0,00
9.8.3	DN 160 mm	ml		3,00	0,00
9.9	Tête d'aqueduc				
9.9.1	Pour conduite DN 300 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.2	Pour conduite DN 400 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.3	Pour conduite DN 500 mm	l'unité		180,00	0,00
9.10	Regard étanche en béton avec tampon fonte				
9.10.1	Tampon 400 x 400 mm classe C250	l'unité		225,00	0,00
9.10.2	Tampon 500 x 500 mm classe C250	l'unité		245,00	0,00
9.10.3	Tampon 600 mm classe C250	l'unité		350,00	0,00
9.10.4	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		450,00	0,00
9.10.5	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		550,00	0,00
9.11	Regard avec grille				
9.11.1	Grille 300x300 PMR ou non PMR	l'unité		60,00	0,00
9.11.2	Grille 400x400 PMR ou non PMR	l'unité		245,00	0,00
9.11.3	Grille 750x300 non PMR classe C250	l'unité		175,00	0,00
9.11.4	Grille 750x300 avec avaloir profil T2 non PMR classe C200	l'unité		375,00	0,00
9.11.5	Caniveau à grille B125 largeur 100 mm	l'unité		40,00	0,00
9.11.6	Caniveau à grille C250 largeur 100 mm	l'unité		100,00	0,00
9.11.7	Caniveau à grille C250 largeur 150 mm	l'unité		80,00	0,00
9.11.8	Caniveau à grille D400 largeur 150 mm	l'unité		120,00	0,00
9.11.9	Caniveau à grille D400 largeur 200 mm	l'unité		150,00	0,00
9.11.10	Tampon à grille 600 mm classe C250	l'unité		60	0,00
9.11.11	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		60	0,00
9.11.12	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		60	0,00
9.12	Raccordement conduite pluviale existante	l'unité		45,00	0,00
9.13	Raccordement sur ouvrage existant	l'unité		45,00	0,00
9.14	Plus-value pour bétonnage de conduite sous faible couverture	m ³		150,00	0,00
9.15	Remise à la cote				
9.15.1	Tampons ou grille fonte DN600 à DN 1000 (compris trappes télécom L2T, 1/2L4T ou L1C)	l'unité	5	75,00	375,00
9.15.2	Tampons ou grille fonte DN300 à DN 500 (compris trappes télécom LOT ou L1T)	l'unité	5	75,00	375,00
9.15.3	Trappe Télécom L3T	l'unité		145,00	0,00
9.15.4	Trappe Télécom L4T	l'unité		175,00	0,00
9.15.5	Trappe Télécom L2C	l'unité		50,00	0,00
9.15.6	Trappe Télécom L3C	l'unité		50,00	0,00
9.15.7	Bouches à clé	l'unité		45,00	0,00
9.15.8	Vanne de gaz	l'unité		40,00	0,00
9.16	Puisard en béton				
9.16.1	Réhausse DN 1000 mm	ml		175,00	0,00
9.16.2	Réhausse DN 1500 mm	ml		200,00	0,00
9.17	Puisard en PEHD type structure alvéolaire ultra légère (SAUL)				
9.17.1	Elément de regard de visite (profondeur 1m)	l'unité		700,00	0,00
9.17.2	Elément modulaire	m ³		170,00	0,00
9.18	Gaines LST PVC				
9.18.1	42/45 mm	ml		10,00	0,00
10. ECLAIRAGE PUBLIC					
10.1	Percement massif candélabre pour passage de gaine	l'unité		55,00	0,00
10.2	Dépose et repose de candélabre pour passage de gaine	l'unité		200,00	0,00
10.3	Déplacement candélabre				
10.3.1	6m	l'unité		155,00	0,00
10.3.2	8m	l'unité		185,00	0,00
10.3.3	10m	l'unité		210,00	0,00
11. ESPACES VERTS					
11.1	Protection d'arbre existant	l'unité		40,00	0,00
11.2	Abattage et dessouchage				
11.2.1	Arbres petite taille	l'unité		40,00	0,00
11.2.2	Arbres taille moyenne	l'unité		60,00	0,00
11.3	Abattage et dessouchage haie arbustive	ml		10,00	0,00
11.4	Feutre anti-racines	m ²		5,00	0,00
11.5	Terre végétale	m ³		25,00	0,00
11.6	Mélange terre pierre	m ³		25,00	0,00
11.7	Remise en état de pelouses	m ²		7,00	0,00
11.8	Entourage d'arbres avec pailis type copeaux résine	m ²		56,00	0,00
PN 11.9	Plantation arbustives	m ²	100	60,00	6 000,00
12. GENIE CIVIL					
12.1	Coffrages soignés	m ²		1,00	0,00
12.2	Armatures pour béton armé	kg		0,50	0,00
12.3	Béton pour ouvrage	m ³		80,00	0,00
12.4	Enduit de finition	m ²		12,50	0,00
12.5	Enrochements calcaire 300/500	m ³		15,00	0,00
				Montant € HT	47 430,50
				TVA 20 %	9 486,10
				Montant € TTC	56 916,60

NB : non compris :

- Réseau pluvial (grilles + réseau)
- Eclairage (appareils + réseau)



CONVENTION DE FINANCEMENT

« Aménagement d'un cheminement piéton et reprise de l'interface entre la gare intermodale Royan Atlantique et le projet de complexe cinématographique »

Entre

La Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique (CARA), numéro SIREN : 241 700 640, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, agissant en vertu d'une délibération n : XXXXX du XX XXX 2017,
CC-170215-B1 du 15 février

Ci-après dénommée « la CARA ».

Et

La Commune de Royan (ROYAN), numéro SIREN : 211 703 061 00013, représentée par son Maire, Monsieur Didier QUENTIN, agissant en vertu d'une délibération n° 17.019 du 06 02 2017 rendue exécutoire le 08 02 2017,

Ci-après dénommée « Royan » ou « la ville de Royan »,

La CARA et la ville de Royan sont ci-après ensemble désignées « les Parties ».

PREAMBULE

La communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) a conduit en 2015, la réalisation des travaux de modernisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Royan. Ce projet a été défini en partenariat avec la ville de Royan, le conseil départemental de la Charente maritime, l'Etat et la SNCF.

Suite à la livraison de l'aménagement, un permis de construire a été déposé sur une parcelle attenante à la gare intermodale Royan Atlantique pour la construction d'un complexe cinématographique.

La disposition du dit complexe ainsi que sa proximité immédiate avec le pôle d'échanges rendent nécessaires plusieurs reprises destinées à :

- Faciliter l'insertion du nouvel équipement dans son environnement,
- Sécuriser les flux piétons générés par le complexe cinématographique grâce à l'aménagement d'un nouveau cheminement piéton.

La présente convention définit les modalités de réalisation et de financement desdits travaux sous maîtrise d'ouvrage CARA.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 OBJET DE LA CONVENTION

Maitre d'ouvrage du projet de la gare intermodale Royan Atlantique et usufruitière du foncier faisant l'objet des reprises évoquées ci-après, la communauté d'agglomération Royan Atlantique assurera, sous sa maîtrise d'ouvrage, la réalisation des travaux suivants :

- Création d'un cheminement piéton sécurisé le long de la piscine municipale entre le boulevard Clémenceau et l'emprise du futur complexe cinématographique,
- Aménagement de l'interface qualitative entre le quai B de la gare routière Royan Atlantique et l'emprise du futur complexe cinématographique,

La ville de Royan accepte de prendre à sa charge le coût des travaux précédemment évoqués.

Par la présente convention les parties s'entendent sur :

- Le programme des travaux nécessaires à l'implantation du futur complexe cinématographique,
- Les dispositions financières et les modalités de paiement relatives à ces travaux.

Article 2 PROGRAMME DE TRAVAUX

La présente convention porte sur la réalisation de deux reprises distinctes situées sur l'emprise de la gare intermodale Royan Atlantique.

L'allée piétonne :

Le premier projet consiste en la création d'un cheminement piéton entre la voie de sortie des bus/taxis et la piscine municipale de Royan (cf annexe : acces_pieton_multiplexe_gare_royan). Il prévoit la réalisation d'une allée piétonne en béton lavé (formule similaire à celle utilisée pour la gare intermodale) reliant le boulevard Clémenceau et la future esplanade du complexe cinématographique ainsi que la reprise des espaces verts bordant cette future allée.

Le projet engendre la suppression des sept places de stationnement dédiées aux véhicules techniques, la modification du nivellement de l'emprise ainsi que la conservation des deux platanes.

A noter que le projet ne prévoit pas les éventuels travaux d'étanchéité qui pourrait être nécessaires pour protéger la façade de la piscine municipale à la suite de la modification du nivellement du terrain (opportunité à étudier par la ville de Royan).

Préalablement à la réalisation de cet aménagement, un travail collaboratif avec le porteur de projet du complexe cinématographique sera nécessaire afin de s'accorder sur l'altimétrie, le traitement des interfaces, etc...

Une fois ce travail effectué, l'aménagement de l'allée pourra être réalisé indépendamment du calendrier du futur cinéma.

L'aménagement de l'interface gare/cinéma :

Ce projet consiste en l'aménagement de l'interface entre l'entrée du futur complexe cinématographique et la gare routière Royan Atlantique (cf. annexe : interface_multiplexe_gare_royan). Il prévoit la réalisation d'un parvis piétonnier permettant la connexion de l'équipement avec le reste du site et son environnement proche (gare, gare routière, commerces, parking courte durée, boulevard Clémenceau, ...). La réalisation du parvis piéton sera accompagnée de la mise en place de mobilier et d'un traitement paysager basé sur les espaces verts conservés. La séparation de l'espace piéton et de l'espace circulé sera assurée par la mise en place de potelets.

Préalablement à la réalisation de cet aménagement, un travail collaboratif avec le porteur de projet du complexe cinématographique sera nécessaire afin de s'accorder sur l'altimétrie, le traitement des interfaces, le choix des matériaux, le calendrier et les modalités de coordination des deux chantiers.

Pour l'ensemble de ces travaux, la CARA réalisera les missions décrites ci-après :

- Organisation de l'opération,
- Maîtrise d'œuvre,
- Choix des entreprises, prestataires et fournisseurs,
- Signature et gestion de l'ensemble des contrats passés avec les entreprises, prestataires et fournisseurs,
- Gestion du budget de l'opération,
- Gestion de la planification de l'opération, études, travaux,
- Coordination avec les exploitants.

Article 3 MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE

Les travaux, visés à l'article 2, sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CARA.

Article 4 DÉLAIS DE RÉALISATION DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle des travaux est fixée à 12 mois à compter de la signature de la présente convention de financement par les parties.

Article 5 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5.1 Coût prévisionnel des travaux

Le montant prévisionnel total des travaux concernant « l'aménagement d'un cheminement piéton et la reprise de l'interface entre la gare intermodale Royan Atlantique et le projet de complexe cinématographique » s'élève à **82 420,50 € Hors Taxes** aux conditions économiques de décembre 2016.

Il se décompose de la façon suivante :

- Réalisation de l'accès piéton : **34 990 € HT**
- Réalisation de l'interface : **47 430,50 € HT**
- Frais de MOE/MOA : pris en charge par la CARA

Les appareils d'éclairage public et leur câblage ne sont pas compris dans le chiffrage.

5.2 Financement

La ville de Royan s'engage à financer à hauteur de 82 420,50 € HT les travaux visés à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1 Modalités de versement

La CARA procédera à l'appels de fonds auprès de la ville de Royan après l'achèvement de l'intégralité des études et travaux dont le financement fait l'objet de la présente convention, la CARA procédera à l'élaboration d'un décompte général et définitif des dépenses réellement constatées.

Cet appel de fonds, adressé par recommandé avec accusé de réception, sera accompagné d'un certificat de paiement et du décompte général et définitif des dépenses constatées.

L'appel de fonds portera sur des montants facturés HT.

6.2 Modalités de paiement

Les sommes à régler à la CARA par la Commune en application de la présente convention seront versées au compte de la CARA ouvert au Trésor Public.

6.3 Economies et dépassement de coût

Dans l'hypothèse d'un coût total des travaux inférieur au coût prévisionnel visé à l'article 5, le montant du financement de la ville de Royan visé à l'article 5.2 sera réajusté et égal au montant des dépenses réellement constatées.

En cas de dépassement des coûts prévisionnels, CARA informera la ville de Royan, fournira tout élément justificatif et proposera, le cas échéant, des alternatives. Cette information devra parvenir à la ville de Royan dès que la CARA aura connaissance des dépassements des coûts prévisionnels.

Cette démarche sera également conduite pour tout dépassement qui résulterait de difficultés survenues en cours de réalisation des travaux ou de réclamations présentées par les entreprises titulaires des marchés.

Les Parties conviendront alors, ensemble et à bref délai, de la réponse à apporter, soit par :

- Modification du niveau des prestations,
- Mobilisation d'autres financements,
- Evolution du programme et/ou du calendrier de réalisation,
- Abandon du projet (avant démarrage des travaux).

6.4 Domiciliation des parties

CARA	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique 107, Avenue de Rochefort 17201 Royan Cedex
Ville de Royan	Mairie de Royan 80 Avenue de Pontaillac 17200 Royan

Article 7 **MODIFICATION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

Toute modification de la présente convention, à l'exception des références bancaires et des domiciliations de factures mentionnées aux articles 6.2 et 6.4, donne lieu à l'établissement d'un avenant.

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques au titre de cette convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas d'abandon de l'opération ou de résiliation de la convention, un relevé final des dépenses acquittées par la CARA dans le cadre de la présente convention sera établi.

La CARA procède alors à la présentation d'un appel de fonds pour règlement du solde auprès de ville de Royan.

Article 8 LITIGES

Tout litige pouvant survenir concernant la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation de la présente convention, qui ne pourrait être résolu de manière amiable entre les parties sous un délai de 3 mois suivant sa constatation officialisée par voie recommandée, est de la compétence exclusive du tribunal administratif de Poitiers.

Article 9 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature entre les parties.

Elle expire au versement du solde des flux financiers dus au titre de la présente convention après avoir constaté que chacune des parties a satisfait à ses obligations.

Article 10 MESURES D'ORDRE

Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de celle des parties qui entendrait soumettre la présente convention à cette formalité.

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile tel que mentionné à l'article 6.4.

Article 11 PIÈCES CONTRACTUELLES

Les pièces contractuelles de la convention sont le présent document, l'annexe 1 : Esquisse du projet d'allée piétonne pour l'accès au futur cinéma multiplex, l'annexe 2 : Esquisse du projet de traitement de l'interface gare/futur cinéma multiplex, l'annexe 3 : Détail estimatif du projet d'allée piétonne pour l'accès au futur cinéma multiplex, ainsi que l'annexe 4 : Détail estimatif du projet de traitement de l'interface gare/futur cinéma multiplex.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, un pour chacune des parties.

En deux exemplaires originaux

A Royan, le

1 MARS 2017

Pour la CARA,
Le Président,



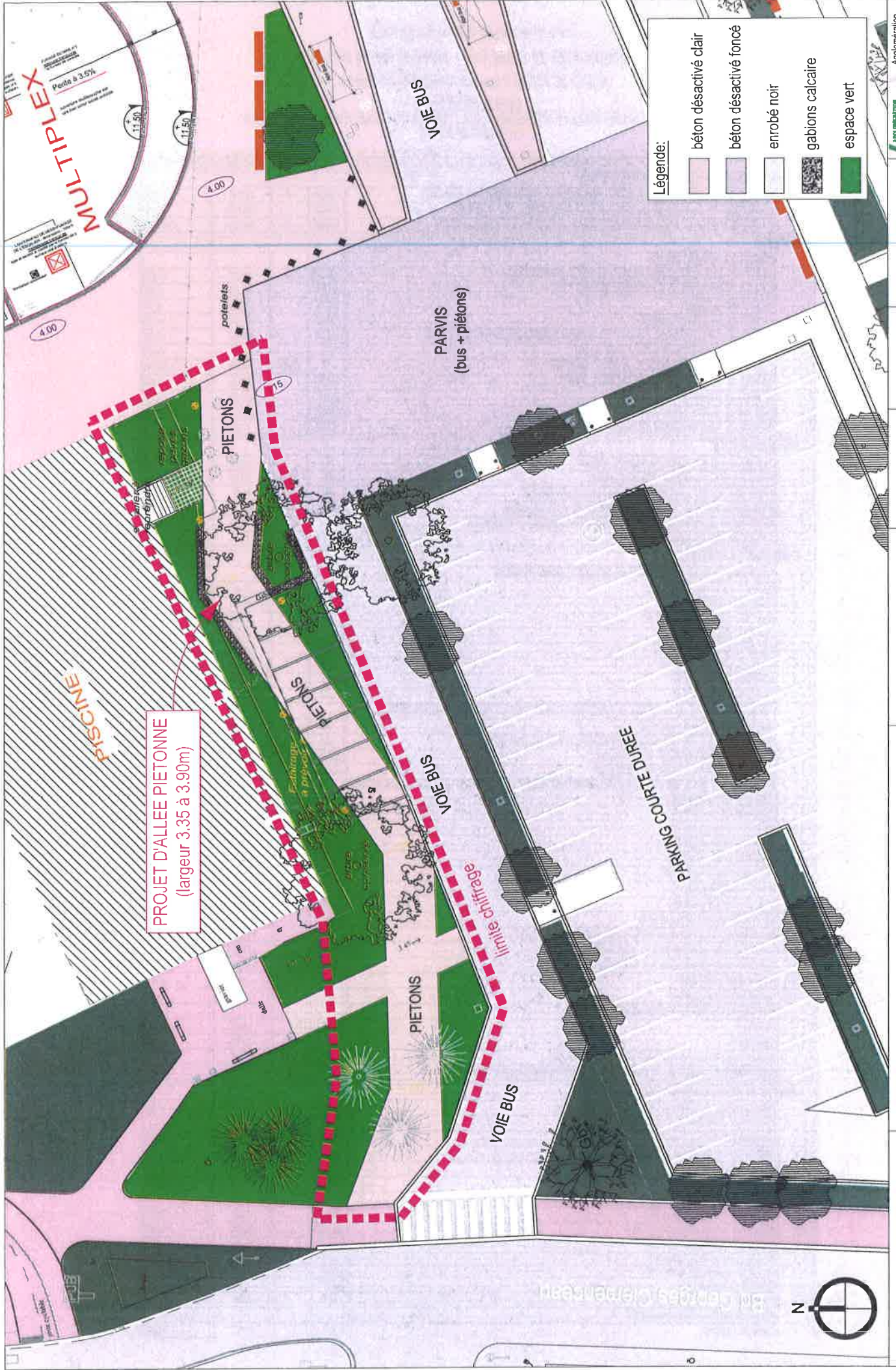
JEAN-PIERRE TALLIEU

Pour la ville de Royan,
Pour le Député-maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Patrick MARENGO

**AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE**
107, Avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex



PROJET D'ALLEE PIETONNE
(largeur 3.35 à 3.90m)

Légende:

	béton désactivé clair
	béton désactivé foncé
	enrobé noir
	gabions calcaire
	espace vert

AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Aménagements de quais bus - Travaux divers de voirie

Marché de travaux à bons de commande n°2015T087

DETAIL ESTIMATIF

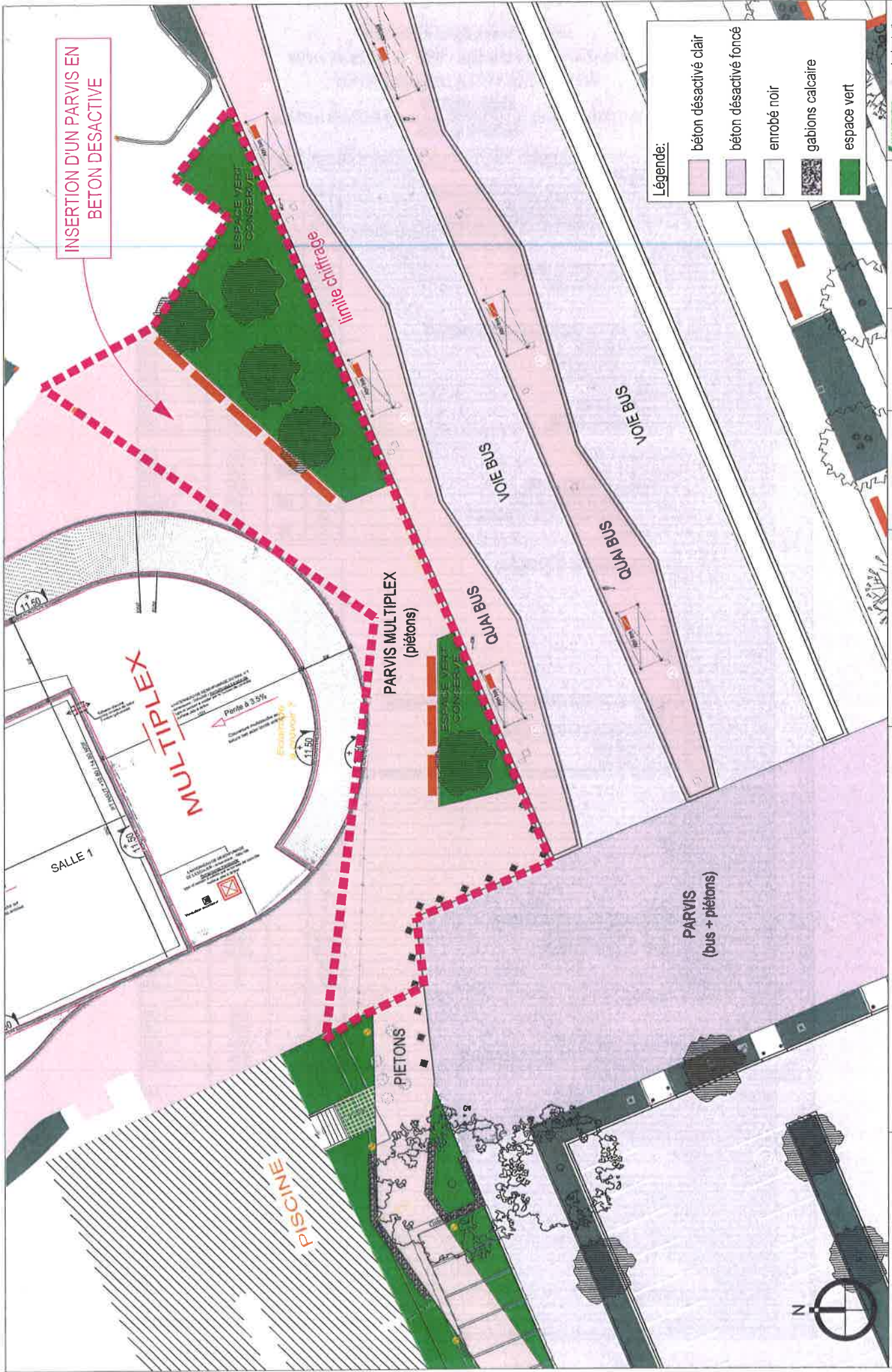
Chantier : PROJET D'ALLEE PIETONNE POUR L'ACCES AU FUTUR CINEMA MULTIPLEX

Commune de Royan

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
1. PREPARATION DES TRAVAUX - INSTALLATION					
1.1	Préparation, installation, protection, nettoyage et signalisation du chantier	l'unité	1	30,00	30,00
1.2	Permission de voirie pour les arrêts bus et information des riverains	l'unité		350,00	0,00
1.3	Fourniture, mise en place et entretien de panneaux d'information travaux	l'unité	1	250,00	250,00
2. DEPOSES					
2.1	Dépose de mobilier urbain				
2.1.1	Dépose de panneaux de signalisation de police ou de potelets	l'unité	4	20,00	80,00
2.1.2	Dépose de panneaux de signalisation directionnelle	l'unité		20,00	0,00
2.1.3	Dépose de barrières	l'unité		20,00	0,00
2.1.4	Dépose de poteaux d'arrêts bus	l'unité		50,00	0,00
2.1.5	Dépose de poteaux d'arrêts bus et mise en place provisoire sur socle déplaçable	l'unité		50,00	0,00
2.2	Dépose de caniveaux et bordures en béton	ml		2,00	0,00
2.3	Dépose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²	110	10,00	1 100,00
2.4	Dépose de tampon et grille de voirie en fonte	l'unité		25,00	0,00
2.5	Dépose de regard béton ≤ 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.6	Dépose de regard béton visible > 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.7	Dépose de becs et sabots de gargouille en fonte	l'unité		7,50	0,00
3. TERRASSEMENTS					
3.1	Terrassement de chaussée jusqu'à -30cm	m²		4,80	0,00
3.2	Terrassement de trottoirs jusqu'à -30cm	m²	385	7,00	2 695,00
3.3	Plus-value au 3.1 pour démolition de chaussée lourde	m²		8,50	0,00
3.4	Plus-value au 3.1 ou 3.2 pour démolition de dalle en béton	m²		18,00	0,00
3.5	Reprofilage de chaussée et de trottoirs sans apports de matériaux	m²		1,00	0,00
3.6	Sciage de chaussées et trottoirs	ml		2,00	0,00
4. BORDURES ET CANIVEAUX					
4.1	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton				
4.1.1	Bordures béton profil P1	ml		26,00	0,00
4.1.2	Bordures béton profil T2	ml		26,00	0,00
4.1.3	Bordures béton profil A2	ml		20,00	0,00
4.1.4	Bordures béton profil CS1	ml		8,00	0,00
4.1.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.1.6	Bordures béton profil CC2	ml		25,00	0,00
4.1.7	Bordures béton profil I1	ml		15,00	0,00
4.1.8	Bordures béton profil I2	ml		15,00	0,00
4.2	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées				
4.2.1	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.2.2	Bordures béton profil "raccordement gauche ou droit de quai bus"	ml		113,00	0,00
4.2.3	Bordures béton profil angle 11° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.2.4	Bordures béton profil angle 22° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.3	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées aspect pierre naturelle				
4.3.1	Bordures béton profil P1	ml		30,00	0,00
4.3.2	Bordures béton profil T2	ml	20	35,00	700,00
4.3.3	Bordures béton profil A2	ml		35,00	0,00
4.3.4	Bordures béton profil CS1	ml		5,00	0,00
4.3.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.3.6	Bordures béton profil I1	ml		20,00	0,00
4.3.7	Bordures béton profil I2	ml		20,00	0,00
4.3.8	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.3.9	Bordures béton profil raccordement gauche ou droit de "quai bus"	ml		115,00	0,00
4.3.10	Bordures béton profil angle 11° "quai bus" sur mesure	l'unité		115,00	0,00
4.3.11	Bordures béton profil angle 22° "quai bus" sur mesure	l'unité		135,00	0,00
4.3.12	Pavés drainants PMR	m²		45	0,00
4.3.13	Dalles gazon circulables	m²		40	0,00
4.4	Repose de bordures et caniveaux				
4.4.1	Bordures	ml		8,00	0,00
4.4.2	Caniveaux	ml		8,00	0,00
4.5	Repose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²	28	50,00	1 400,00
4.6	Réparation de bordures ou caniveau au mortier spécial sans dépose	ml	5	20,00	100,00
5. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS CHAUSSEE					
5.1	Géotextile de séparation/renforcement classe 7	m²		2,00	0,00
5.2	Matériaux d'assise non traités sous chaussée :				
5.2.1	Matériaux 0/100 pour couche de forme	tonne		7,00	0,00
5.2.2	GNT A 0/31,5 de type 2 (dioritique)	tonne		17,50	0,00
5.2.3	GNT A 0/31,5 de type 5	tonne		14,00	0,00
5.2.4	Matériaux drainants	tonne		14,00	0,00
5.3	Matériaux bitumineux sous chaussée :				
5.3.1	BBSG noir 0/6 pour reprofilage	tonne		50,00	0,00
5.3.2	BBSG noir 0/10 épaisseur 5 à 8cm	tonne		75,00	0,00
5.3.3	GB3 0/14 épaisseur 8 à 14cm	tonne		70,00	0,00
5.3.4	Enduit monocouche noir 6/10	m²		1,20	0,00
5.3.5	Enduit bicouche noir 6/10 - 2/4	m²		4,50	0,00
5.3.6	Couche d'accrochage	m²		3,50	0,00
5.3.7	Enrobé à froid	m²		8,00	0,00
5.4	Béton désactivé sous chaussée				
5.4.1	Epaisseur 25cm	m²		35	0,00

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
5.4.2	Plus-value pour ferrillage	m²		2	0,00
6. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS TROTTOIR					
6.1	Géotextile de séparation/reinforcement classe 5	m²		0,45	0,00
6.2	Matériaux d'assise non traités sous trottoir :				
6.2.1	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 15cm	m²		8,95	0,00
6.2.2	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 25cm	m²	270	9,00	2 430,00
6.3	Matériaux bitumineux sous trottoir :				
6.3.1	BBSG noir 0/6 épaisseur 4,5cm	m²		14,00	0,00
6.3.2	BBSG rouge 0/6 épaisseur 4,5cm	m²		18,00	0,00
6.3.3	Asphalte noir	m²		42,00	0,00
6.3.4	Asphalte rouge	m²		45,00	0,00
6.4	Béton désactivé sous trottoir				
6.4.1	Epaisseur 15cm	m²	270	31,00	8 370,00
6.5	Béton balayé sous trottoir				
6.5.1	Epaisseur 15cm	m²		22,00	0,00
6.6	Granulat décoratif	m²		5,50	0,00
7. SIGNALISATION HORIZONTALE					
7.1	Effacement marquage sur chaussée				
7.1.1	avec de la peinture noire	m²		9,90	0,00
7.1.2	par rabotage	m²		17,16	0,00
7.2	Marquage peinture jaune				
7.2.1	Ligne continue	ml		1,50	0,00
7.2.2	Zigzag bus	ml		1,70	0,00
7.3	Bandes podotactiles				
7.3.1	En béton de pierres reconstituées classe U14	ml		90,00	0,00
7.3.2	En béton de pierres reconstituées classe S4	ml		65,00	0,00
7.3.3	En fonte ductile	ml		150,00	0,00
7.3.4	En résine avec granulat minéral	ml		74,80	0,00
7.4	Marquage pictogramme UFR porte centrale				
7.4.1	En résine RAL 9016	l'unité		35,20	0,00
7.4.2	En résine RAL 7016	l'unité		38,50	0,00
7.4.3	En fonte GS	l'unité		65,00	0,00
7.5	Marquage pictogramme vélo ou piéton				
7.5.1	En résine RAL 9016	l'unité		58,10	0,00
7.5.2	En résine RAL 7016	l'unité		58,10	0,00
7.6	Marquage peinture blanche				
7.6.1	Ligne continue	ml		1,60	0,00
7.6.2	Passage piéton ou cédez-le-passage ou zébras	m²		10,80	0,00
8. SIGNALISATION VERTICAL ET MOBILIER URBAIN					
8.1	Fourniture de potelets				
8.1.1	En acier galvanisé RAL 9006 mat	l'unité	12	110,00	1 320,00
8.1.2	En bois traité classe 4 section ronde	l'unité		30,00	0,00
8.1.3	En bois traité classe 4 section carrée	l'unité		30,00	0,00
8.2	Fourniture de barrières				
8.2	Fourniture de panneaux de signalisation de police				
8.3.1	Gamme minlature	l'unité		50,00	0,00
8.3.2	Gamme Petite	l'unité		100,00	0,00
8.3.3	Gamme Normale	l'unité		150,00	0,00
8.4	Pose (sans fourniture)				
8.4.1	Potelets	l'unité	12	40,00	480,00
8.4.2	Barrières	l'unité		60,00	0,00
8.4.3	Panneaux de signalisation de police	l'unité	4	50,00	200,00
8.4.4	Poteau d'arrêts de bus	l'unité		140,00	0,00
8.4.5	Poteau d'arrêts de bus avec coffrage de réservation	l'unité		140,00	0,00
8.5	Pose (sans fourniture) de panneaux de signalisation directionnelle				
8.5.1	Massif dimensions : 0,60x0,60x0,60	l'unité		150,00	0,00
8.5.2	Massif dimensions : 0,80x0,80x0,80	l'unité		80,00	0,00
8.5.3	Massif dimensions : 1,00x1,00x1,00	l'unité		80,00	0,00
9. RESEAUX					
9.1	Tranchées réseaux souple et branchement (profondeur ≤1,20m)	ml	80	70,00	5 600,00
9.2	Tranchées avec blindage (profondeur >1,20m)	m3		5,00	0,00
9.3	Canalisations gravitaires eaux pluviales en béton 135A				
9.3.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.3.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.3.3	DN 500 mm	ml		20,00	0,00
9.4	Canalisations gravitaires en fonte ductile K9				
9.4.1	DN 80 mm	ml		7,00	0,00
9.4.2	DN 100 mm	ml		10,00	0,00
9.4.3	DN 150 mm	ml		15,00	0,00
9.4.4	DN 200 mm	ml		20,00	0,00
9.4.5	DN 250 mm	ml		21,00	0,00
9.4.6	DN 300 mm	ml		22,00	0,00
9.4.7	DN 400 mm	ml		23,00	0,00
9.5	Canalisations gravitaires eaux pluviales en PEHD annelé SN8				
9.5.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.5.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.5.3	DN 500 mm	ml		16,00	0,00
9.6	Canalisations gravitaires en PVC SN8				
9.6.1	DN 100 mm	ml		3,00	0,00
9.6.2	DN 125 mm	ml		3,50	0,00
9.6.3	DN 160 mm	ml		4,00	0,00
9.6.4	DN 200 mm	ml		6,00	0,00
9.6.5	DN 250 mm	ml		7,00	0,00
9.7	Fourreaux TPC en PE				

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
9.7.1	DN 63 mm	ml		1,00	0,00
9.7.2	DN 90 mm	ml	100	1,20	120,00
9.7.3	DN 110 mm	ml		1,30	0,00
9.7.4	DN 160 mm	ml		2,00	0,00
9.8	Drains routier en PE				
9.8.1	DN 90 mm	ml		1,50	0,00
9.8.2	DN 110 mm	ml	40	2,00	80,00
9.8.3	DN 160 mm	ml		3,00	0,00
9.9	Tête d'aqueduc				
9.9.1	Pour conduite DN 300 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.2	Pour conduite DN 400 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.3	Pour conduite DN 500 mm	l'unité		180,00	0,00
9.10	Regard étanche en béton avec tampon fonte				
9.10.1	Tampon 400 x 400 mm classe C250	l'unité		225,00	0,00
9.10.2	Tampon 500 x 500 mm classe C250	l'unité	2	245,00	490,00
9.10.3	Tampon 600 mm classe C250	l'unité		350,00	0,00
9.10.4	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		450,00	0,00
9.10.5	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		550,00	0,00
9.11	Regard avec grille				
9.11.1	Grille 300x300 PMR ou non PMR	l'unité		60,00	0,00
9.11.2	Grille 400x400 PMR ou non PMR	l'unité		245,00	0,00
9.11.3	Grille 750x300 non PMR classe C250	l'unité		175,00	0,00
9.11.4	Grille 750x300 avec avaloir profil T2 non PMR classe C200	l'unité		375,00	0,00
9.11.5	Caniveau à grille B125 largeur 100 mm	l'unité		40,00	0,00
9.11.6	Caniveau à grille C250 largeur 100 mm	l'unité	2	100,00	200,00
9.11.7	Caniveau à grille C250 largeur 150 mm	l'unité		80,00	0,00
9.11.8	Caniveau à grille D400 largeur 150 mm	l'unité		120,00	0,00
9.11.9	Caniveau à grille D400 largeur 200 mm	l'unité		150,00	0,00
9.11.10	Tampon à grille 600 mm classe C250	l'unité		60	0,00
9.11.11	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		60	0,00
9.11.12	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		60	0,00
9.12	Raccordement conduite pluviale existante	l'unité		45,00	0,00
9.13	Raccordement sur ouvrage existant	l'unité		45,00	0,00
9.14	Plus-value pour bétonnage de conduite sous faible couverture	m ³		150,00	0,00
9.15	Remise à la cote				
9.15.1	Tampons ou grille fonte DN600 à DN 1000 (compris trappes télécom L2T, 1/2L4T ou L1C)	l'unité	1	75,00	75,00
9.15.2	Tampons ou grille fonte DN300 à DN 500 (compris trappes télécom LOT ou L1T)	l'unité	6	75,00	450,00
9.15.3	Trappe Télécom L3T	l'unité		145,00	0,00
9.15.4	Trappe Télécom L4T	l'unité		175,00	0,00
9.15.5	Trappe Télécom L2C	l'unité		50,00	0,00
9.15.6	Trappe Télécom L3C	l'unité		50,00	0,00
9.15.7	Bouches à clé	l'unité	2	45,00	90,00
9.15.8	Vanne de gaz	l'unité		40,00	0,00
9.16	Puleard en béton				
9.16.1	Réhausse DN 1000 mm	ml		175,00	0,00
9.16.2	Réhausse DN 1500 mm	ml		200,00	0,00
9.17	Puleard en PEHD type structure alvéolaire ultra légère (SAUL)				
9.17.1	Elément de regard de visite (profondeur 1m)	l'unité		700,00	0,00
9.17.2	Elément modulaire	m ³		170,00	0,00
9.18	Gaines LST PVC				
9.18.1	42/45 mm	ml	333	10,00	3 330,00
10. ECLAIRAGE PUBLIC					
10.1	Percement massif candélabre pour passage de gaine	l'unité		55,00	0,00
10.2	Dépose et repose de candélabre pour passage de gaine	l'unité	1	200,00	200,00
10.3	Déplacement candélabre				
10.3.1	6m	l'unité		155,00	0,00
10.3.2	8m	l'unité		185,00	0,00
10.3.3	10m	l'unité		210,00	0,00
11. ESPACES VERTS					
11.1	Protection d'arbre existant	l'unité	3	40,00	120,00
11.2	Abattage et dessouchage				
11.2.1	Arbres petite taille	l'unité		40,00	0,00
11.2.2	Arbres taille moyenne	l'unité	8	60,00	480,00
11.3	Abattage et dessouchage haie arbustive	ml	60	10,00	600,00
11.4	Feutre anti-racines	m ²		5,00	0,00
11.5	Terre végétale	m ³	70	25,00	1 750,00
11.6	Mélange terre pierre	m ³		25,00	0,00
11.7	Remise en état de pelouses	m ²	230	7,00	1 610,00
11.8	Entourage d'arbres avec paille type copeaux résine	m ²		56,00	0,00
12. GENIE CIVIL					
12.1	Coffrages soignés	m ²	20	1,00	20,00
12.2	Armatures pour béton armé	kg	100	0,50	50,00
12.3	Béton pour ouvrage	m ³	4	80,00	320,00
12.4	Enduit de finition	m ²	20	12,50	250,00
12.5	Enrochements calcaire 300/500	m ³		15,00	0,00
				Montant € HT	34 990,00
				TVA 20 %	6 998,00
				Montant € TTC	41 988,00



INSERTION D'UN PARVIS EN
BETON DESACTIVE

ESPACE VERT
CONSERVE

Limite chitrage

PARVIS MULTIPLEX
(piétons)

ESPACE VERT
CONSERVE

PARVIS
(bus + piétons)

Légende:

	béton désactivé clair
	béton désactivé foncé
	enrobé noir
	gabions calcaire
	espace vert

SALLE 1

MULTIPLEX

PISCINE

PIETONS

QUAI BUS

QUAI BUS

VOIE BUS

VOIE BUS



AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Aménagements de quais bus - Travaux divers de voirie

Marché de travaux à bons de commande n°2015T087

DETAIL ESTIMATIF

Chantier : INTERFACE DU FUTUR CINEMA MULTIPLEX AVEC LES QUAI BUS

Commune de Royan

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
1. PREPARATION DES TRAVAUX - INSTALLATION					
1.1	Préparation, installation, protection, nettoyage et signalisation du chantier	l'unité		30,00	0,00
1.2	Permission de voirie pour les arrêts bus et information des riverains	l'unité		350,00	0,00
1.3	Fourniture, mise en place et entretien de panneaux d'information travaux	l'unité		250,00	0,00
2. DEPOSES					
2.1	Dépose de mobilier urbain				
2.1.1	Dépose de panneaux de signalisation de police ou de potelets	l'unité		20,00	0,00
2.1.2	Dépose de panneaux de signalisation directionnelle	l'unité		20,00	0,00
2.1.3	Dépose de barrières	l'unité		20,00	0,00
2.1.4	Dépose de poteaux d'arrêts bus	l'unité		50,00	0,00
2.1.5	Dépose de poteaux d'arrêts bus et mise en place provisoire sur socle déplaçable	l'unité		50,00	0,00
2.2	Dépose de caniveaux et bordures en béton	ml		2,00	0,00
2.3	Dépose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²		10,00	0,00
2.4	Dépose de tampon et grille de voirie en fonte	l'unité		25,00	0,00
2.5	Dépose de regard béton ≤ 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.6	Dépose de regard béton visible > 600 mm	l'unité		25,00	0,00
2.7	Dépose de becs et sabots de gargouille en fonte	l'unité		7,50	0,00
3. TERRASSEMENTS					
3.1	Terrassement de chaussée jusqu'à -30cm	m²		4,80	0,00
3.2	Terrassement de trottoirs jusqu'à -30cm	m²	450	7,00	3 150,00
3.3	Plus-value au 3.1 pour démolition de chaussée lourde	m²		8,50	0,00
3.4	Plus-value au 3.1 ou 3.2 pour démolition de dalle en béton	m²	180	18,00	3 240,00
3.5	Reprofilage de chaussée et de trottoirs sans apports de matériaux	m²		1,00	0,00
3.6	Sciage de chaussées et trottoirs	ml	15	2,00	30,00
4. BORDURES ET CANIVEAUX					
4.1	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton				
4.1.1	Bordures béton profil P1	ml		26,00	0,00
4.1.2	Bordures béton profil T2	ml		26,00	0,00
4.1.3	Bordures béton profil A2	ml		20,00	0,00
4.1.4	Bordures béton profil CS1	ml		8,00	0,00
4.1.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.1.6	Bordures béton profil CC2	ml		25,00	0,00
4.1.7	Bordures béton profil I1	ml		15,00	0,00
4.1.8	Bordures béton profil I2	ml		15,00	0,00
4.2	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées				
4.2.1	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.2.2	Bordures béton profil "raccordement gauche ou droit de quai bus"	ml		113,00	0,00
4.2.3	Bordures béton profil angle 11° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.2.4	Bordures béton profil angle 22° "quai bus"	l'unité		115,00	0,00
4.3	Fourniture et pose de bordures et caniveaux neufs en béton de pierres reconstituées aspect pierre naturelle				
4.3.1	Bordures béton profil P1	ml		30,00	0,00
4.3.2	Bordures béton profil T2	ml		35,00	0,00
4.3.3	Bordures béton profil A2	ml		35,00	0,00
4.3.4	Bordures béton profil CS1	ml		5,00	0,00
4.3.5	Bordures béton profil CC1	ml		35,00	0,00
4.3.6	Bordures béton profil I1	ml		20,00	0,00
4.3.7	Bordures béton profil I2	ml		20,00	0,00
4.3.8	Bordures béton profil "quai bus"	ml		88,00	0,00
4.3.9	Bordures béton profil raccordement gauche ou droit de "quai bus"	ml		115,00	0,00
4.3.10	Bordures béton profil angle 11° "quai bus" sur mesure	l'unité		115,00	0,00
4.3.11	Bordures béton profil angle 22° "quai bus" sur mesure	l'unité		135,00	0,00
4.3.12	Pavés drainants PMR	m²		45	0,00
4.3.13	Dalles gazon circulables	m²		40	0,00
4.4	Repose de bordures et caniveaux				
4.4.1	Bordures	ml		8,00	0,00
4.4.2	Caniveaux	ml		8,00	0,00
4.5	Repose de pavage ou dallage en pierre naturelle	m²		50,00	0,00
4.6	Réparation de bordures ou caniveau au mortier spécial sans dépose	ml		20,00	0,00
5. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS CHAUSSEE					
5.1	Géotextile de séparation/reforcement classe 7	m²		2,00	0,00
5.2	Matériaux d'assise non traités sous chaussée :				
5.2.1	Matériaux 0/100 pour couche de forme	tonne		7,00	0,00
5.2.2	GNT A 0/31,5 de type 2 (dioritique)	tonne		17,50	0,00
5.2.3	GNT A 0/31,5 de type 5	tonne		14,00	0,00
5.2.4	Matériaux drainants	tonne		14,00	0,00
5.3	Matériaux bitumineux sous chaussée :				
5.3.1	BBSG noir 0/6 pour reprofilage	tonne		50,00	0,00
5.3.2	BBSG noir 0/10 épaisseur 5 à 8cm	tonne		75,00	0,00
5.3.3	GB3 0/14 épaisseur 8 à 14cm	tonne		70,00	0,00
5.3.4	Enduit monocouche noir 6/10	m²		1,20	0,00
5.3.5	Enduit bicouche noir 6/10 - 2/4	m²		4,50	0,00
5.3.6	Couche d'accrochage	m²		3,50	0,00
5.3.7	Enrobé à froid	m²		8,00	0,00
5.4	Béton désactivé sous chaussée				
5.4.1	Epaisseur 25cm	m²		35	0,00
5.4.2	Plus-value pour ferrillage	m²	450	2	900,00

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
6. ASSISES ET REVETEMENTS SOUS TROTTOIR					
6.1	Géotextile de séparation/renforcement classe 5	m²	450	0,45	202,50
6.2	Matériaux d'assise non traités sous trottoir :				
6.2.1	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 15cm	m²		8,95	0,00
6.2.2	GNT A 0/31,5 de type 5 épaisseur 25cm	m²	450	9,00	4 050,00
6.3	Matériaux bitumineux sous trottoir :				
6.3.1	BBSG noir 0/6 épaisseur 4,5cm	m²		14,00	0,00
6.3.2	BBSG rouge 0/6 épaisseur 4,5cm	m²		18,00	0,00
6.3.3	Asphalte noir	m²		42,00	0,00
6.3.4	Asphalte rouge	m²		45,00	0,00
6.4	Béton désactivé sous trottoir				
6.4.1	Epaisseur 15cm	m²	450	31,00	13 950,00
6.5	Béton balayé sous trottoir				
6.5.1	Epaisseur 15cm	m²		22,00	0,00
6.6	Granulat décoratif	m²		5,50	0,00
7. SIGNALISATION HORIZONTALE					
7.1	Effacement marquage sur chaussée				
7.1.1	avec de la peinture noire	m²		9,90	0,00
7.1.2	par robotage	m²		17,16	0,00
7.2	Marquage peinture jaune				
7.2.1	Ligne continue	ml		1,50	0,00
7.2.2	Zigzag bus	ml		1,70	0,00
7.3	Bandes podotactiles				
7.3.1	En béton de pierres reconstituées classe U14	ml		90,00	0,00
7.3.2	En béton de pierres reconstituées classe S4	ml		65,00	0,00
7.3.3	En fonte ductile	ml		160,00	0,00
7.3.4	En résine avec granulat minéral	ml		74,80	0,00
7.4	Marquage pictogramme UFR porte centrale				
7.4.1	En résine RAL 9016	l'unité		35,20	0,00
7.4.2	En résine RAL 7016	l'unité		38,50	0,00
7.4.3	En fonte GS	l'unité		65,00	0,00
7.5	Marquage pictogramme vélo ou piéton				
7.5.1	En résine RAL 9016	l'unité		56,10	0,00
7.5.2	En résine RAL 7016	l'unité		56,10	0,00
7.6	Marquage peinture blanche				
7.6.1	Ligne continue	ml		1,60	0,00
7.6.2	Passage piéton ou cédez-le-passage ou zébras	m²		10,60	0,00
8. SIGNALISATION VERTICAL ET MOBILIER URBAIN					
8.1	Fourniture de potelets				
8.1.1	En acier galvanisé RAL 9006 mat	l'unité	2	110,00	220,00
8.1.2	En bois traité classe 4 section ronde	l'unité		30,00	0,00
8.1.3	En bois traité classe 4 section carrée	l'unité		30,00	0,00
8.2	Fourniture de barrières	l'unité		175,00	0,00
8.3	Fourniture de panneaux de signalisation de police				
8.3.1	Gamme miniature	l'unité		50,00	0,00
8.3.2	Gamme Petite	l'unité		100,00	0,00
8.3.3	Gamme Normale	l'unité		150,00	0,00
8.4	Pose (sans fourniture)				
8.4.1	Potelets	l'unité	2	40,00	80,00
8.4.2	Barrières	l'unité		60,00	0,00
8.4.3	Panneaux de signalisation de police	l'unité		50,00	0,00
8.4.4	Poteau d'arrêts de bus	l'unité		140,00	0,00
8.4.5	Poteau d'arrêts de bus avec coffrage de réservation	l'unité		140,00	0,00
8.5	Pose (sans fourniture) de panneaux de signalisation directionnelle				
8.5.1	Massif dimensions : 0,80x0,80x0,60	l'unité		150,00	0,00
8.5.2	Massif dimensions : 0,80x0,80x0,80	l'unité		80,00	0,00
8.5.3	Massif dimensions : 1,00x1,00x1,00	l'unité		80,00	0,00
PN 8.6	Fourniture et pose bancs cadettes en béton de pierre reconstituée (3,00x0,80x0,45)	l'unité	8	1 857,25	14 858,00
9. RESEAUX					
9.1	Tranchées réseaux souple et branchement (profondeur ≤1,20m)	ml		70,00	0,00
9.2	Tranchées avec blindage (profondeur >1,20m)	m3		5,00	0,00
9.3	Canalisations gravitaires eaux pluviales en béton 135A				
9.3.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.3.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.3.3	DN 500 mm	ml		20,00	0,00
9.4	Canalisations gravitaires en fonte ductile K9				
9.4.1	DN 80 mm	ml		7,00	0,00
9.4.2	DN 100 mm	ml		10,00	0,00
9.4.3	DN 150 mm	ml		15,00	0,00
9.4.4	DN 200 mm	ml		20,00	0,00
9.4.5	DN 250 mm	ml		21,00	0,00
9.4.6	DN 300 mm	ml		22,00	0,00
9.4.7	DN 400 mm	ml		23,00	0,00
9.5	Canalisations gravitaires eaux pluviales en PEHD annelé SN8				
9.5.1	DN 300 mm	ml		12,00	0,00
9.5.2	DN 400 mm	ml		15,00	0,00
9.5.3	DN 500 mm	ml		16,00	0,00
9.6	Canalisations gravitaires en PVC SN8				
9.6.1	DN 100 mm	ml		3,00	0,00
9.6.2	DN 125 mm	ml		3,50	0,00
9.6.3	DN 160 mm	ml		4,00	0,00
9.6.4	DN 200 mm	ml		6,00	0,00
9.6.5	DN 250 mm	ml		7,00	0,00
9.7	Fourreaux TPC en PE				
9.7.1	DN 63 mm	ml		1,00	0,00

N°	Désignation	U	Q	PU (€)	TOTAL HT (€)
9.7.2	DN 90 mm	ml		1,20	0,00
9.7.3	DN 110 mm	ml		1,30	0,00
9.7.4	DN 160 mm	ml		2,00	0,00
9.8	Drains routier en PE				
9.8.1	DN 90 mm	ml		1,50	0,00
9.8.2	DN 110 mm	ml		2,00	0,00
9.8.3	DN 160 mm	ml		3,00	0,00
9.9	Tête d'aqueduc				
9.9.1	Pour conduite DN 300 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.2	Pour conduite DN 400 mm	l'unité		180,00	0,00
9.9.3	Pour conduite DN 500 mm	l'unité		180,00	0,00
9.10	Regard étanche en béton avec tampon fonte				
9.10.1	Tampon 400 x 400 mm classe C250	l'unité		225,00	0,00
9.10.2	Tampon 500 x 500 mm classe C250	l'unité		245,00	0,00
9.10.3	Tampon 600 mm classe C250	l'unité		350,00	0,00
9.10.4	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		450,00	0,00
9.10.5	Tampon 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		550,00	0,00
9.11	Regard avec grille				
9.11.1	Grille 300x300 PMR ou non PMR	l'unité		60,00	0,00
9.11.2	Grille 400x400 PMR ou non PMR	l'unité		245,00	0,00
9.11.3	Grille 750x300 non PMR classe C250	l'unité		175,00	0,00
9.11.4	Grille 750x300 avec avaloir profil T2 non PMR classe C200	l'unité		375,00	0,00
9.11.5	Caniveau à grille B125 largeur 100 mm	l'unité		40,00	0,00
9.11.6	Caniveau à grille C250 largeur 100 mm	l'unité		100,00	0,00
9.11.7	Caniveau à grille C250 largeur 150 mm	l'unité		80,00	0,00
9.11.8	Caniveau à grille D400 largeur 150 mm	l'unité		120,00	0,00
9.11.9	Caniveau à grille D400 largeur 200 mm	l'unité		150,00	0,00
9.11.10	Tampon à grille 600 mm classe C250	l'unité		60	0,00
9.11.11	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic moyen	l'unité		60	0,00
9.11.12	Tampon à grille 600 mm classe D400 articulé trafic intense	l'unité		60	0,00
9.12	Raccordement conduite pluviale existante	l'unité		45,00	0,00
9.13	Raccordement sur ouvrage existant	l'unité		45,00	0,00
9.14	Plus-value pour bétonnage de conduite sous faible couverture	m ³		150,00	0,00
9.15	Remise à la cote				
9.15.1	Tampons ou grille fonte DN800 à DN 1000 (compris trappes télécom L2T, 1/2L4T ou L1C)	l'unité	5	75,00	375,00
9.15.2	Tampons ou grille fonte DN300 à DN 500 (compris trappes télécom LOT ou L1T)	l'unité	5	75,00	375,00
9.15.3	Trappe Télécom L3T	l'unité		145,00	0,00
9.15.4	Trappe Télécom L4T	l'unité		175,00	0,00
9.15.5	Trappe Télécom L2C	l'unité		50,00	0,00
9.15.6	Trappe Télécom L3C	l'unité		50,00	0,00
9.15.7	Bouches à clé	l'unité		45,00	0,00
9.15.8	Vanne de gaz	l'unité		40,00	0,00
9.16	Pulsard en béton				
9.16.1	Réhausse DN 1000 mm	ml		175,00	0,00
9.16.2	Réhausse DN 1500 mm	ml		200,00	0,00
9.17	Pulsard en PEHD type structure alvéolaire ultra légère (SAUL)				
9.17.1	Élément de regard de visite (profondeur 1m)	l'unité		700,00	0,00
9.17.2	Élément modulaire	m ³		170,00	0,00
9.18	Gaines LST PVC				
9.18.1	42/45 mm	ml		10,00	0,00
10. ECLAIRAGE PUBLIC					
10.1	Percement massif candélabre pour passage de gaine	l'unité		55,00	0,00
10.2	Dépose et repose de candélabre pour passage de gaine	l'unité		200,00	0,00
10.3	Déplacement candélabre				
10.3.1	8m	l'unité		155,00	0,00
10.3.2	8m	l'unité		185,00	0,00
10.3.3	10m	l'unité		210,00	0,00
11. ESPACES VERTS					
11.1	Protection d'arbre existant	l'unité		40,00	0,00
11.2	Abattage et dessouchage				
11.2.1	Arbres petite taille	l'unité		40,00	0,00
11.2.2	Arbres taille moyenne	l'unité		60,00	0,00
11.3	Abattage et dessouchage hale arbustive	ml		10,00	0,00
11.4	Feutre anti-racines	m ²		5,00	0,00
11.5	Terre végétale	m ³		25,00	0,00
11.6	Mélange terre pierre	m ³		25,00	0,00
11.7	Remise en état de pelouses	m ²		7,00	0,00
11.8	Entourage d'arbres avec paillis type copeaux résine	m ²		56,00	0,00
PN 11.9	Plantation arbustives	m ²	100	60,00	6 000,00
12. GENIE CIVIL					
12.1	Coffrages soignés	m ²		1,00	0,00
12.2	Armatures pour béton armé	kg		0,50	0,00
12.3	Béton pour ouvrage	m ³		80,00	0,00
12.4	Enduit de finition	m ²		12,50	0,00
12.5	Enrochements calcaire 300/500	m ³		15,00	0,00
				Montant € HT	47 430,50
				TVA 20 %	9 486,10
				Montant € TTC	56 916,60

NB : non compris :

- Réseau pluvial (grilles + réseau)
- Eclairage (appareils + réseau)